

## PROCES VERBAL

N° 2021/02

### DE REUNION

L'an deux mil vingt et un, le mardi treize avril, le Conseil municipal de la Commune de BONNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des fêtes (état d'urgence sanitaire COVID 19), sous la présidence de Monsieur BEGUERIE Stéphane, Maire.

Date de la convocation : 06 avril 2021

Présents : Mesdames LALANCE Ghislaine, GEORGES Claire, NYZAM Fabienne, Messieurs CHATENET Fabrice, CHLASTA Patrick, ROUSSILLON Nicolas, VALOIS Pierre et DE GUILLEBON Olivier

Excusés : Madame ADAMY Sandy et Monsieur AUTHIER Adrien

Absent : néant.

Monsieur Adrien AUTHIER a donné pouvoir à Monsieur Patrick CHLASTA

Madame Sandy ADAMY a donné pouvoir à Monsieur Fabrice CHATENET.

Monsieur CHLASTA Patrick a été désigné secrétaire de séance.

#### **Lecture du compte rendu de la dernière réunion de conseil.**

**Bar/restaurant 'l'Atelier Sud »** : Le Bar/Restaurant étant toujours contraint de rester fermé (suite à l'épidémie du COVID 19) depuis le 30 octobre 2020 Monsieur le Maire propose de poursuivre la réduction du loyer de moitié.

**Décision** : le conseil municipal décide de réduire de moitié le loyer des mois d'Avril et Mai du Bar/Restaurant « l'Atelier Sud ».

**Aménagement du nouveau cimetière** : Les travaux sont pratiquement terminés, il reste la stèle à installer dans le jardin du souvenir.

**Vente partie de chemins ruraux Le Fresse et le Pible** : l'enquête publique a eu lieu du 12 janvier au 26 janvier 2021. Un délai de deux mois devait être respecté à compter de l'ouverture de l'enquête pour que les personnes pouvant être intéressées manifestent leur volonté de se regrouper en association syndicale autorisée pour se charger de l'entretien dudit chemin. Considérant que la procédure a été strictement respectée, Monsieur le Maire propose au conseil :

- De désaffecter le chemin rural dit du « Fresse » d'une contenante de 0a80ca en vue de sa cession ;
- De désaffecter le chemin rural dit du « Pible » d'une contenante de 2a16ca en vue de sa cession ;
- De fixer le prix de vente desdit chemin à 0.50 euros le mètre carré ;
- De mettre en demeure les propriétaires riverains d'acquiescer les terrains attenants à leur propriété et de régler les frais afférents à cette affaire.
- D'autoriser, Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

**Décision** : accord à l'unanimité du conseil pour poursuivre la procédure de cession d'une partie du chemin du Fresse et du Pible.

**Chemin village de Charrerie** : Monsieur le Maire a présenté lors du dernier conseil le projet de désenclavement de la propriété de Monsieur PYE qui pour sortir ou entrer est obligé de passer sur le terrain de Monsieur JOUANNET et de Madame ORANCE en prenant le principe qu'une propriété ne peut être enclavée. Monsieur le Maire a proposé de régulariser cette situation par l'achat d'une portion de terrain déjà matérialisée et goudronnée servant de chemin en prenant à sa charge tous les frais. Monsieur JOUANNET a donné son accord. Madame ORANCE vient de décéder et cet achat pourrait se faire lors de la succession. A suivre.

**Travaux de voirie en maitrise d'ouvrage avec la CdC Lavalette Tude Dronne programme 2021 :**

Le Cabinet Merlin a chiffré les propositions de la commune.

Monsieur CHATENET Fabrice, responsable de la voirie avait proposé lors de la dernière réunion :

LIEUT DIT	MONTANT TTC
Le Pible	5 109.84
Le Breuil	7 293.60
Fontaubier	2 286.60
Le Guillon	4 295.52
Charrerie Soubise	5 835.84
La Grave	3 298.80
Le Lotissement	885.60
Le boisselier	2 068.80
L'Ecurie	1 356.00
La Gautrie	1 934.40
<b>TOTAL</b>	<b>34 365.00</b>

Pour l'ensemble de ces travaux un fond de concours a été demandé à la commune.

Le montant dépassant l'autorisation fixée par la CdC il convient de différer sur l'année prochaine certains travaux.

**Décision :** accord du conseil municipal pour différer les travaux concernant : Le Boisselier, L'Ecurie et la Gautrie et accepter les nouveaux montants de travaux et le nouveau financement à l'unanimité.

BONNES	VC-Le Pible	4 258,20	5 109,84
	VC-Le Breuil	6 078,00	7 293,60
	VC-Fontaubier	1 905,50	2 286,60
	VC-Le Guillon	3 579,60	4 295,52
	VC-Charrerie-Soubise	4 863,20	5 835,84
	VC-La grave	2 749,00	3 298,80
	VC-Lotissement	738,00	885,60
	<b>TOTAL</b>	<b>24 171,50</b>	<b>29 005,80</b>

PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET		
Désignation	Dépenses	Recettes
Projet Travaux Voirie €TTC	29 005,80	
Part Maîtrise d'œuvre €TTC	652,41	
FDAC 2021		2 324,94
FCTVA 2021 (16.404%)		4 865,13
Part Investissement Voirie CDC 2021 (reste à charge)		11 788,63
Fond de Concours 2021 de la Commune		10 679,51
<b>TOTAL</b>	<b>29 658,21</b>	<b>29 658,21</b>

**Camping :** Monsieur le Maire expose au conseil qu'il a reçu une demande d'un couple qui voudrait s'installer 4 mois au camping dans une caravane. En effet ce couple qui travaille à Brossac est actuellement hébergé dans une location saisonnière et doit quitter les lieux. Monsieur le Maire propose un forfait de 250 euros par mois.

**Décision :** accord du conseil.

**Adressage :** Prévoir une nouvelle réunion de la commission.

**Pose de plaques sur les bâtiments remarquables** en partenariat avec le groupe « histoire » de Bonnes pour les textes (exemple : maison de Madame BARANGER Les Forges, Monsieur BERTRAND usine de chaussons, Maison du Passeur ...). Monsieur Patrick CHLASTA propose un devis de l'entreprise AGATE (795 € l'unité). Monsieur le Maire demande à Monsieur CHLASTA de contacter différents partenaires en vue d'obtenir des subventions (CdC Lavalette Tude Dronne et Pays Sud Charente) A suivre.

### **Pacte de gouvernance**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique fixe comme obligation après chaque renouvellement général des Conseils municipaux qu'il doit être inscrit à l'ordre du jour du Conseil de l'organe délibérant d'un EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) un débat et une délibération sur l'élaboration d'un pacte de gouvernance entre les communes et l'établissement public.

Si le Conseil communautaire de l'EPCI décide d'élaborer un pacte de gouvernance, il doit l'adopter dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des conseils municipaux des communes membres, rendu dans un délai de deux mois après la transmission du projet de pacte.

Par délibération en date du 10 décembre 2020, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne a décidé de prescrire l'élaboration d'un pacte de gouvernance.

Ce projet de pacte a été présenté en séance de Conseil Communautaire le 18 février 2021.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à donner un avis sur le projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes.

**Décision** : Après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres, le Conseil Municipal :

➤ émet un avis favorable au projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne

**Remplacement secrétaire de Mairie** : Madame AUTHIER sera en congés maladie à partir du 26 avril pour 8 semaines. Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer pour son remplacement.

Une convention a été signée avec le centre de Gestion pour aider la commune au recrutement d'un agent contractuel. La procédure est en cours.

**Décision** : accord à l'unanimité du conseil pour signer tous les documents nécessaires pour assurer le remplacement au secrétariat de Mairie et à l'agence postale communale.

**Travaux aménagement de sécurité du bourg** : Monsieur le Maire propose de conclure l'avenant d'augmentation et diminution ci-après détaillés avec l'entreprise SCOTPA

. Lot n°1 VRD Maçonnerie et Mobiliers

Montant initial du marché :

Montant HT : 349 431.32 € Montant TTC : 419 317.58

Avenant n° 1 :

Montant HT : 38 559.80 € Montant TTC : 46 271.76 €

Nouveau montant du marché :

Montant HT : 387 991.12€ HT Montant TTC : 465 589.34 €

Objet : le présent avenant a pour objet d'introduire au marché initial un complément de réseau pluvial dans la rue du Périgord à hauteur de la Mairie et de la salle des fêtes, et entre L'Eglise et le pont. Il a également pour objet d'introduire une adaptation de bordures de voiries par rapport aux profils en travers.

**Décision** : le conseil à l'unanimité de ses membres autorise le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

Les travaux ont pris un peu de retard suite à la demande de modification de l'architecte des bâtiments de France et de l'absence du maçon pour la terrasse du restaurant.

Monsieur et Madame BALFOUR et Madame BERGEON qui habitent l'entrée du bourg ont demandé des modifications pour ralentir les véhicules venant de Saint – Aulaye. Leur demande va être étudiée lors de la prochaine réunion de chantier.

**Présentation du compte de gestion du Trésorier.**

Décision : accord à l'unanimité du conseil.

**Présentation par Monsieur DE GUILLEBON, conseiller le plus âgé du compte administratif des différents budgets.**

Décision : accord à l'unanimité du conseil pour approuver le compte administratif des différents budgets présentés.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'affectation des résultats des comptes administratifs.

Décision : accord du conseil sur les propositions de Monsieur le Maire.

**Budget de la commune :**

Affectation en réserve au compte 1068 en investissement :	150 748.74 €
Fonctionnement excédent reporté au compte 002 :	0.00 €
Investissement recette solde d'exécution positif reporté N-1 :	105 099.45 €
(Reste à réaliser dépenses investissement : 459 433 €)	
(Reste à réaliser recettes investissement : 0 €)	

**Budget assainissement :**

Affectation en réserve au compte 1068 en investissement :	0 €
Fonctionnement recette excédent reporté au compte 002 :	2 889.55 €
Investissement recette solde d'exécution positif reporté N-1 :	6 421.39 €

**Budget restaurant :**

Affectation en réserve au compte 1068 en investissement :	5687.00 €
Fonctionnement recette excédent reporté au compte 002 :	169.94 €
Investissement dépense solde d'exécution négatif reporté N-1 au compte 001 :	5 686.31 €

**Présentation des propositions budgétaires pour 2021 :**

**Budget commune :**

Vote des taux d'imposition :

Après en avoir délibéré à l'unanimité du conseil :

- décide d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42.59 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41.99 %

**Budget restaurant :**

Travaux prévus : réfection de la toiture, changement des volets et crépis du garage.

**Budget assainissement :**

Changement de la pouzzolane du filtre de la station. Monsieur CHATENET est chargé de se renseigner ou l'on peut se procurer ces matériaux.

**Décision : accord du conseil pour approuver les différents budgets proposés.**

**Salle des fêtes** : penser à vérifier le niveau de la cuve de gaz.

**Adhésion FREDON** : Monsieur le Maire propose l'adhésion au FREDON pour bénéficier de prix pour la destruction des nids de frelons asiatiques.

Décision : accord à l'unanimité du conseil.

**Projet éolien** : Monsieur Bonne le président de l'association contre la mise en place d'éoliennes sur Puymangou nous demande notre soutien avec une délibération pour participer aux derniers recours contre la décision Préfectorale qui va accorder toutes les autorisations pour la finalisation de ce projet qui dure depuis 8 ans.

**Décision du conseil** :

**Abstention** : Claire GEORGES, Pierre VALOIS, Stéphane BEGUERIE

**Pour le soutien à l'association** : Patrick CHLASTA, Olivier DE GUILLEBON

**Contre le soutien à l'association** : Nicolas ROUSSILLON, Ghislaine LALANCE, Fabienne NYZAM, Fabrice CHATENET.

**Le conseil décide après avoir voté de ne pas soutenir la demande de Monsieur BONNE.**

**Questionnaire** envoyé aux jeunes de la commune « tu as des idées viens en parler » : bon retour. Le texte et la synthèse seront envoyés à chaque enfant par voie postale ; Ils seront communiqués aux membres du conseil municipal par courriel pour une réflexion sur les suites à donner.

**Projet culturel intercommunal sur la Dronne** : rencontre à prévoir en Mai

**Fête de la musique** : La commission culture proposera une rencontre aux associations de la commune et à différentes personnes ressources pour préparer cette manifestation. A suivre.

Séance levée 22 h 35